

Les service d'accompagnement Accueil familial de la Croix-Rouge

Le service d'accompagnement Accueil familial a pour objectif de préserver les intérêts et le bien-être de l'enfant et du jeune qui ne peut pas vivre dans sa famille biologique et de soutenir l'enfant et sa famille d'accueil.



Nos missions

Auprès de l'enfant

- Être à l'écoute de l'enfant et examiner avec lui, si possible, toutes les décisions le concernant
- Suivre et assurer son bon développement
- Favoriser et préserver, si c'est dans son intérêt, le lien avec sa famille biologique

Auprès de la famille d'accueil

- La soutenir dans son rôle de famille d'accueil
- Aider aux démarches auprès des instances judiciaires et administratives

Auprès de la famille biologique

- La soutenir dans ses réflexions sur les raisons qui ont mené à la séparation de leur enfant
- Organiser leur droit de visite
- Soutenir leur projet de réintégration familiale en respectant l'intérêt de l'enfant



Nous sommes une équipe multi-professionnelle d'assistants sociaux, de pédagogues curatives, d'une psychologue et de deux secrétaires. Nos différentes formations ainsi que la possibilité d'avoir recours à diverses aides et services au sein de la Croix-Rouge nous permettent d'offrir un accompagnement s'adaptant aux besoins de l'enfant et des familles d'accueil.

Contact

Croix-Rouge - Accueil familial

10, cité Henri Dunant
L-8095 **Bertrange**

Tél. (+352) 2755 - 6400
Fax (+352) 2755 - 6401
accueil.familial@croix-rouge.lu
www.croix-rouge.lu

Accueil familial

Comment devenir famille d'accueil ?



croix-rouge
luxembourgeoise
Menschen helfen

Qu'est-ce que l'accueil en famille ?

Certains parents ont des difficultés à assurer les besoins fondamentaux de leurs enfants pour diverses raisons : toxicomanie, maladie psychique, vie instable. En vue de leur protection, ces enfants sont séparés de leurs parents et passent leur enfance et leur jeunesse en famille d'accueil ou en centre d'accueil.

La famille d'accueil peut leur offrir l'affection ainsi que les conditions matérielles et morales nécessaires à leur développement en respectant leurs vécus, leurs personnalités et leurs histoires familiales.

On distingue **deux types d'accueils en famille** : l'accueil en famille **à court terme** et l'accueil en famille **à durée indéterminée**. L'accueil en famille à court terme a lieu lorsque les parents biologiques traversent une phase difficile, mais passagère. Lors d'un accueil en famille à durée indéterminée, l'enfant est accueilli aussi longtemps que nécessaire, pour autant que cet accueil se justifie dans son intérêt.



Quel est le rôle d'une famille d'accueil ?

Elle doit procurer à l'enfant un lien d'attachement sécurisant et un milieu familial stable répondant à ses besoins et lui permettant de grandir et de se développer dans les meilleures conditions dans le respect de ses capacités.

La famille d'accueil :

- S'assure que l'enfant est bien suivi sur le plan médical
- Est à l'écoute de l'enfant et attentive à son évolution
- L'aide à avoir confiance en lui et une vision positive de la vie
- Favorise le contact entre l'enfant et sa famille biologique
- Participe au travail biographique de l'enfant et sauvegarde les traces des événements importants de sa vie (photos, jouets, ...).
- Participe à sa vie scolaire
- Soutient et favorise les actions pédagogiques nécessaires à son insertion familiale et sociale

Qui peut devenir famille d'accueil ?

Vous êtes flexibles et avez l'énergie pour vous investir dans un projet familial à long terme ? Vous connaissez vos ressources et vos limites ? Vous êtes prêts à offrir une famille à un enfant et partager votre image positive du monde ? Alors vous avez des prédispositions pour devenir famille d'accueil.

Comment faire ?

- Participer au **processus de sélection** et obtenir un **certificat de sélection**
- Après son obtention, le ministère organise une visite à domicile en vue de la remise d'un **agrément conditionné**
- Il vous permet d'accueillir un enfant, de bénéficier d'une indemnisation et d'être affilié à la caisse de pension
- Vous devrez suivre une formation de base de 54 heures pour recevoir un **agrément inconditionné** qui donne droit à des heures de formation continue par an
- Il vous faudra collaborer avec un service d'accompagnement spécialisé dans l'accueil en famille

Quel est le rôle du service d'accompagnement?

- Il veille au bien-être de l'enfant dans sa famille d'accueil
- Il organise et accompagne les visites entre l'enfant et ses parents biologiques
- Il est l'intermédiaire entre la famille d'accueil, l'enfant et la famille biologique
- Il accompagne les familles d'accueil dans leur projet, les aide, les soutient et les conseille
- Il propose des consultations psychologiques pour les enfants
- Il offre des supervisions individuelles ou de groupe aux familles d'accueil
- Il sélectionne des nouvelles familles candidates